

## **La circulaire de missions du professeur documentaliste : avant une nouvelle rencontre à la DGESCO, le mercredi 2 juin.**

L'association professionnelle des professeurs documentalistes, la FADBEN regrette que le document de travail remis par la DGESCO le mercredi 5 mai 2010 n'exprime pas une vision des missions du professeur documentaliste plus dynamique et plus engagée pédagogiquement. Elle déplore que les missions présentées ne soient pas en adéquation avec les enjeux culturels, sociaux et économiques de la société de l'information de ce début de XXIème siècle.

Le nouveau concept de « culture informationnelle », lié au développement exponentiel des technologies du numérique, est proposé par la communauté internationale pour mieux appréhender la complexification actuelle des relations entre l'enseignement, l'éducation et l'information. (Actes colloque international sur l'éducation à la culture informationnelle – Lille, octobre 2008). Il semble urgent de développer la culture informationnelle des élèves dans le cadre d'un projet éducatif cohérent et concerté, et de s'appuyer sur des spécialistes de l'information-documentation que sont les professeurs documentalistes dans les établissements scolaires français.

L'enseignement de l'information-documentation : une avancée attendue depuis vingt ans.

L'actualisation de la circulaire de missions du professeur documentaliste est l'occasion d'inscrire dans l'enseignement secondaire français le concept de culture informationnelle.

La culture informationnelle est au cœur des missions du professeur documentaliste. Dans un travail engagé seul mais aussi en équipe pédagogique plurielle, par une mise en cohérence de la pluralité des regards autour des objets de l'enseignement info-documentaire, le point de vue du professeur documentaliste s'affirme dans son domaine disciplinaire.

Plus de vingt ans après la création du CAPES de Sciences et techniques documentaires, une nouvelle circulaire se doit d'intégrer les pratiques mises en œuvre quotidiennement par les professeurs documentalistes dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat, et dont la faisabilité est avérée ! .

**L'enjeu de la circulaire de missions est de mettre en valeur l'essence d'une activité professionnelle et d'une discipline vivante, l' INFORMATION-DOCUMENTATION, ainsi que d'en dégager la spécificité.**

La FADBEN revendique, dans la future circulaire, l'inscription de :

- **L'enseignement de l'information-documentation** : cet enseignement est spécifique, il dispose aujourd'hui d'une didactique, d'une épistémologie, d'une culture et d'une reconnaissance scientifique. Il est à inscrire dans les parcours d'études, selon une progression de la sixième à la terminale, dans le cursus général,

technologique et professionnel ;

- **L'information et la documentation** : elles caractérisent l'activité professionnelle du professeur documentaliste comme celle de différents milieux professionnels. Cependant, en éducation, ses finalités sont dans le développement d'une culture commune liée à l'acquisition par les élèves de connaissances et de compétences spécifiques ;
- **La politique documentaire** : elle inclut la notion de projet pédagogique et éducatif faisant appel aux ressources documentaires. Elle permet le développement de la culture informationnelle, l'élaboration d'un plan stratégique d'apprentissage, la mise en œuvre de progression (programme d'étude, répartition et évaluation des connaissances etc.) ainsi qu'une réflexion particulière sur le système d'information documentaire (politique d'acquisition et de diffusion, réflexion sur les accès aux ressources). Le professeur documentaliste est un acteur privilégié d'une politique documentaire d'établissement scolaire ;
- **Le travail en équipe plurielle**. Tout le monde traite des documents, de l'information, de la lecture, de la maîtrise de la langue et utilise les TIC, elle favorise l'ancrage dans la culture de l'établissement d'un travail collectif autour de la culture informationnelle.

La coordination de moments d'apprentissage à travers l'utilisation d'espaces multiples, est nécessaire pour mettre en œuvre une formation aux savoirs de l'information-documentation, des activités qui stimulent l'intérêt pour la lecture, la découverte des cultures artistiques, scientifiques et techniques. Les apprentissages documentaires et informationnels se conçoivent en lien avec l'évolution incessante des formats de la connaissance et des technologies. Dans cette perspective, le professeur documentaliste inscrit son action dans un réseau de partenariats internes et externes, à dimension locale, nationale et internationale ;

- **Le CDI** : espace d'information, espace didactisé, espace de formation, lieu d'apprentissage le CDI est à la fois un lieu ouvert aux pratiques informationnelles des élèves et un outil de travail permettant au professeur documentaliste de mettre en œuvre les apprentissages info-documentaires en lien avec l'observation et la prise en compte de ces pratiques. C'est aussi un lieu ouvert sur la culture et les différentes pratiques de lecture, d'écriture et de production documentaire. Derrière le sigle CDI se dessine la spécificité des espaces physiques, virtuels et symboliques ainsi que la spécificité de son responsable, le professeur documentaliste, professeur recruté par CAPES au niveau du Master 2 (Bac + 5).

Pour le Bureau,

**Martine Ernout**

Présidente de la FADBEN